


**Corpus 2 :**

**Être une femme et vivre en France en démocratie depuis 1945**

**Programme de Terminale bac pro**

Notions et mots-clés	Capacités	Repères <i>(en italique ceux vus au collège)</i>
<p>Constitution*</p> <p>Démocratie libérale*</p> <p>Démocratie sociale*</p> <p>État-providence*</p> <p>Plan Marshall*</p> <p>Société de consommation*</p> <p>« Trente Glorieuses »*</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mener une analyse historique</b> à partir d'un document iconographique ou audiovisuel (affiche, publicité de la presse écrite, caricature, publicité télévisée, œuvre d'art...).</li> <li>- <b>Situer</b> une réforme institutionnelle dans son contexte pour l'expliquer.</li> <li>- <b>Questionner et analyser</b> un texte historique (discours, textes de loi, mémoires, témoignages, articles de presse).</li> <li>- <b>Raconter</b> un moment ou un événement de la période étudiée en argumentant sur sa portée historique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1944 : <i>Les femmes obtiennent le droit de vote (électrices et éligibles).</i></li> <li>- 1950 : Salaire minimum interprofessionnel garanti.</li> <li>- 1958 : <i>Proclamation de la V<sup>e</sup> République.</i></li> <li>- 1954-62 : <i>Guerre d'indépendance de l'Algérie.</i></li> <li>- 1962 : <i>Élection du président de la République au suffrage universel direct.</i></li> <li>- 1968 : <i>Manifestations ouvrières et étudiantes de Mai.</i></li> <li>- 1974 : <i>Garantie de ressources pour les chômeurs.</i></li> <li>- 1974 : <i>Droit de vote à 18 ans.</i></li> <li>- 1975 : <i>Réforme Haby (collège unique et création des lycées d'enseignement professionnel).</i></li> <li>- 1975 : <i>Loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse.</i></li> <li>- 1982 : <i>premières lois de décentralisation.</i></li> <li>- 1982 : <i>Lois Auroux sur le droit du travail.</i></li> <li>- 1985 : <i>Création du baccalauréat professionnel.</i></li> <li>- 1992 : <i>Ratification du traité de Maastricht.</i></li> <li>- 2000 : <i>Loi sur la parité aux élections.</i></li> <li>- 2004 : <i>Charte de l'environnement.</i></li> </ul>
	<p>Lien avec l'EMC : « <b>Espace public, engagement et culture du débat démocratique</b> » (classe terminale).</p>	

Document 1 :



Source : Histoire du droit des femmes, Lumni.fr

<https://www.lumni.fr/jeux-educatifs/l-histoire-des-droits-de-la-femme/index.html>



## Document 2 : Historique des droits de femmes

1944	Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.
1946	Suppression de la notion de « salaire féminin ».
1947	Germaine Poinso-Chapuis est la première femme ministre en France.
1949	Simone de Beauvoir publie <i>Le Deuxième Sexe</i> .
1956	Fondation de « La Maternité heureuse » qui devient en 1960 « Mouvement Français pour le Planning Familial ».
1965	Sous De Gaulle, les femmes mariées peuvent exercer une profession sans l'autorisation de leur mari.
1967	La loi Neuwirth autorise la contraception.
1970	Sous Pompidou, l'autorité parentale remplace la puissance paternelle.
	- Le 26 août, des militantes féministes déposent une gerbe de fleurs sous l'Arc de Triomphe, à Paris, en hommage à la femme du soldat inconnu. Il s'agit de la naissance du Mouvement de Libération des Femmes (MLF).
1971	Le 5 avril, le "Nouvel Observateur" publie le "Manifeste des 343 salopes", réclamant le droit à l'avortement.
1972	- Reconnaissance du principe « à travail égal, salaire égal ». - L'école polytechnique devient mixte : 8 femmes sont reçues.
1974	Sous Valéry Giscard d'Estaing, Françoise Giroud (journaliste et fondatrice de L'Express) devient la première Secrétaire d'état à la condition féminine.
1975	- Loi Veil pour l'Interruption Volontaire de Grossesse - IVG. - Réintroduction dans la loi du divorce par consentement mutuel.
1976	La mixité devient obligatoire pour tous les établissements scolaires publics.
1978	Monique Pelletier devient ministre déléguée chargée de la Condition Féminine.
1980	Marguerite Yourcenar est la première femme élue à l'Académie française.
1981	Yvette Roudy est ministre déléguée des Droits de la femme.
1982	Sous François Mitterrand, l'IVG est remboursée par la Sécurité sociale.
	8 mars: première journée des droits des femmes en France, officialisée par les Nations Unies en 1977.
1983	La loi Roudy pose le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
1984	Le congé parental est ouvert à chacun des parents.
1989	Première campagne nationale contre les violences au sein du couple.
1991	Édith Cresson devient la première femme Première ministre.
1996	Claudie Haigneré est la première femme française à aller dans l'espace.
1998	Sous Chirac, une circulaire incite à la féminisation des noms de métier, de fonction, grade ou titre.
1999	Création du PACS (pacte civil de solidarité).
2000	- Mise en œuvre d'une politique globale d'égalité des chances dans le système éducatif. - Promulgation de la première loi sur la parité politique.
2001	Augmentation du délai égal de l'IVG de 10 à 12 semaines.
2002	- Création du congé de paternité. - Reconnaissance de l'autorité parentale conjointe, de la garde alternée et de la coparentalité. - L'enfant peut porter le nom de ses deux parents.
2004	La loi du 26 mai relative au divorce introduit la procédure d'éviction du conjoint violent.
2005	La loi du 12 décembre relative au traitement de la récidive des infractions pénales donne la possibilité au juge pénal d'ordonner à l'auteur de violences de résider hors du domicile ou de la résidence du couple.
2006	Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
2008	Inscription dans la Constitution de « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».
2010	Sous N. Sarkozy, vote de la loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein du couple et aux incidences de ces

	dernières sur les enfants : création de l'ordonnance de protection des victimes et du délit de harcèlement moral au sein du couple.
2012	Sous F. Hollande, loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel.
	- Najat Vallaud-Belkacem est nommée ministre des Droits des femmes.
2014	Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
2016	Laurence Rossignol est nommée ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes.
	- Loi du 8 août 2016 interdisant tout agissement sexiste au travail
	- La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice au XXIe siècle crée le divorce par consentement mutuel sans juge, par acte sous signature privée contresigné par avocats après dépôt auprès d'un notaire.
2017	Sous E. Macron, Marlène Schiappa est nommée secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes.
	- Octobre 2017 : L'affaire Weinstein, du nom du producteur américain dénoncé pour harcèlement sexuel par plusieurs actrices, provoque dans de nombreux pays, dont la France, une libération de la parole. Après ces révélations, des milliers de femmes racontent sur Twitter, via les mots-dièse #MeToo et #BalanceTonPorc, le harcèlement voire les agressions sexuelles dont elles ont été victimes.
2018	- Loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes portant la prescription des crimes sexuels commis sur des mineurs à 30 ans, créant l'infraction d'outrage sexiste et sanctionnant les raids numériques
	- La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel met en place l'index d'égalité femmes-hommes, pour combattre les inégalités salariales en entreprise.
2019	- Septembre/novembre : 1er Grenelle des violences conjugales.
	- Loi du 28 décembre visant à agir contre les violences au sein de la famille.
2020	Elisabeth Moreno est nommée ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

### **Document 3 : Les années de gaulle, le droit de vote des femmes**



Source : <https://www.charles-de-gaulle.org/lhomme/dossiers-thematiques/droit-de-vote-femmes/>

#### **Document 4 : Yvonne de Gaulle votant aux élections de 1945**



© Fondation Charles de Gaulle

Par l'ordonnance qu'il signe le 21 avril 1944, le général de Gaulle accorde le droit de vote et l'éligibilité aux Françaises, mettant ainsi « un terme à des controverses qui duraient depuis cinquante ans » écrira-t-il dans ses Mémoires de guerre. Dès 1942, dans sa déclaration aux mouvements de résistance, de Gaulle avait fait connaître son intention de leur accorder ce droit. Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales d'avril-mai 1945. La France est l'un des derniers grands pays à accorder ce droit aux femmes juste avant l'Italie et la Grèce. La Nouvelle-Zélande a ouvert la voie en 1893 suivie par l'URSS en 1917, les Etats-Unis en 1920, la Turquie en 1934.

Source : <https://www.charles-de-gaulle.org/lhomme/dossiers-thematiques/droit-de-vote-femmes/yvonne-de-gaulle-elections-de-1945/>

#### **Document 5 : Le 1<sup>er</sup> vote des femmes en France en images**



Source : <https://histoire-image.org/fr/etudes/premier-vote-femmes-france>



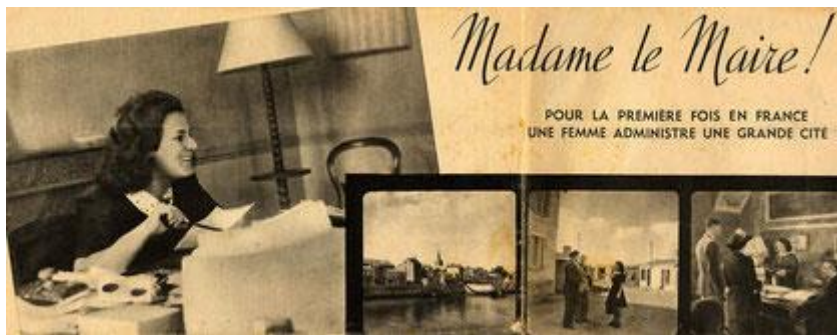
**Document 6 : Odette Roux, portrait d'une femme engagée dans la seconde moitié du XXe siècle**

**Première maire d'une sous-préfecture**

Août 1944. A la Libération de la Vendée, le nouveau préfet nommé confie à Mme Odette Roux des responsabilités : membre du Comité de Libération, du Conseil municipal des Sables d'Olonne et aussi présidente de la « Commission d'épuration », une tâche dont elle se serait bien passée. Elle est également associée à la réorganisation du Parti communiste en Vendée auquel elle ne « connaissait presque rien mais il fallait tout faire quand même ! ». Elle s'investit dans l'Assistance française - qui devient l'Union des femmes françaises- pour organiser un soutien aux résistants combattant encore l'occupant dans les « poches » de La Rochelle et de Saint-Nazaire.

A l'approche des élections municipales, les premières d'après-guerre, Odette rejoint une liste constituée par des Résistants : l'Union patriotique républicaine antifasciste. Les femmes viennent d'obtenir le droit de vote et sont éligibles. Entre les deux tours, le 8 mai 1945, tandis que la liste de l'UPRA est en ballotage, la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie est signée. Le 13, la liste l'emporte, grâce en particulier aux voix des femmes de La Chaume, des ouvrières, provoquant un véritable événement aux Sables. Huîtres et vin blanc pour tout le

monde ! A l'époque, c'est lors de la première séance du Conseil municipal que le maire est élu par les Conseillers et Odette sera choisie presque à l'unanimité. Comme elle dit, « il fallait bien que quelqu'un le fasse ! ».



Et c'est ainsi que, portée par les événements, elle se retrouve à la tête d'une ville de sous-préfecture, une première en France, avec tout à reconstruire et une maigre indemnité pour ses nouvelles fonctions. Heureusement, le Comité central du PCF lui versera une aide mensuelle. Odette en devient d'ailleurs membre suppléante et rejoint le bureau des Maires de France. Tout cela cumulé !

Dans ses toutes nouvelles fonctions, Odette est attendue « au virage » et doit déployer des trésors d'énergie, d'audace et de persuasion pour réaliser ses projets. En contact direct avec la population, elle fait face à la pénurie de nombreuses denrées et matières premières tout en luttant contre une virulente adversité de la droite et du Clergé. « J'ai été souvent attaquée par des lettres anonymes, des procès, des affiches placardées au mur, mais j'ai aussi obtenu le soutien et l'amitié de nombreux Sablais, qui ne partageaient pas toujours mes idées ».

Le mandat durera deux ans et demi au cours desquels elle parvient, avec son équipe, à mettre en place beaucoup de choses : cantines scolaires, centre médico-social, réfection des écoles, création d'un lycée public, colonies de vacances, centres d'apprentissage, « patronage » (ancêtre du centre de loisirs), renforcement des services communaux, aménagement d'un jardin en centre-ville, plantation de 2 000 arbres, rénovation de l'éclairage public, nouvelles rues, etc.



**Dans le collimateur de l'Inspecteur**

Mais nous sommes en Vendée et les vieilles tendances politiques de la région vont vite ressurgir... Aux élections de 1947, la droite reprend la mairie et Odette se retrouve simple conseillère municipale, très souvent rabrouée par le nouveau maire et son équipe. Elle restera candidate à toutes les élections en Vendée au nom du Parti communiste, mais ne sera plus jamais élue. « Il fallait parcourir tout le département pour les réunions publiques et contradictoires. C'était relativement facile dans le Sud Vendée, mais une toute autre histoire dans le bocage encore soumis à la voix de Monsieur not' maître et du curé... Nous étions souvent interrompus par des huées et des bagarres ! »

Odette poursuit sa carrière avec le dynamisme qui la caractérise et se retrouve à nouveau, en 1949, à enseigner plusieurs matières au Cours complémentaire du Centre aux Sables. Malgré le manque de matériel et d'infrastructures, elle y crée notamment des équipes de hand dont certaines se distinguent dans le département. Mais tout comme l'était son mari, Odette Roux est « fichée » dans les registres de l'Education nationale et l'Inspecteur primaire jugeant ses idées « incompatibles avec l'enseignement du français », il lui attribue une section maternelle à la rentrée 1951, dans une classe de fortune aménagée dans une pièce de l'appartement de la directrice...

Parallèlement, Odette milite toujours à l'UFF qui en quelques mois, crée 4400 comités en France. Elle tisse là des liens qui demeurent encore aujourd'hui solides. Ces comités agissent activement et très concrètement pour améliorer les conditions de vie et faire progresser les droits des femmes et des enfants. Il y a aussi le Mouvement de la Paix, impulsé en 1950 par le scientifique Frédéric Joliot-Curie qui « refuse que sa science soit mise au service de la guerre ». Odette participe à la campagne mondiale de signatures, en porte à porte, du fameux « Appel de Stockholm ».

### **Une parmi toutes ces femmes**

Jusqu'à un certain soir de mars 1955 –mars, toujours- où une fois de plus, les événements se précipitent. On lui propose de représenter l'Union des femmes françaises à la Fédération démocratique internationale des femmes dont le siège se trouve à Berlin Est. « Le ciel me serait tombé sur la tête que je n'aurais pas été plus surprise... Mais comment refuser ? » Elle n'a que peu de temps pour se retourner. Une semaine plus tard, elle prend ses dispositions et s'embarque avec Line dans cette nouvelle aventure. Plongée dans les responsabilités internationales ! « Je me sentais un morceau de l'humanité, une parmi toutes ces femmes et ces mères. J'avais ma place. Et puis, quel bonheur, nous allions vivre dans une démocratie populaire ! Cela m'apparaissait comme la société idéale ou du moins, la marche vers une société idéale. »

La FDIF, organisation non gouvernementale présidée par la scientifique Eugénie Cotton, « une femme exceptionnelle dont on ne parle jamais », regroupe à sa création en novembre 1945 des représentantes de 41 pays ayant décidé de « s'unir et de lutter pour construire une autre vie (...) et affirmer leur contribution à l'épanouissement de l'humanité dans le sens du progrès social et de la paix dans le monde ». Elle travaille en lien avec l'Organisation mondiale de la santé, bénéficie d'un statut consultatif auprès de l'ONU, de l'UNESCO et de l'Organisation internationale du travail.

Au départ, Odette se sent un peu perdue et intimidée dans ce nouvel environnement fréquenté par d'éminentes personnalités et des femmes de tous pays, si différents à tous points de vue. Un peu effarée aussi par les ravages de la guerre ici, en Allemagne. Là commence une série de congrès qui lui font découvrir le monde : Finlande, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Belgique, URSS, Suède, Chine et Vietnam. Ces deux derniers voyages la marquent particulièrement. « Ce fut un grand privilège d'avoir pu voyager dans cet immense pays en pleine mutation qu'était la Chine, qui passait du Moyen-Âge à la vie moderne ». A la fête du 1er mai où les « hôtes étrangers » étaient invités en grande cérémonie, elle s'est retrouvée tout près de Mao Tsé-Toung.



Paysages enchanteurs, habitants ébahis –ils n’avaient jamais vu d’Occidentaux- spectacles de rues fascinants, chantiers pharaoniques, Odette est étourdie par ce voyage. Mais alors qu’elle commence à s’ennuyer de Line et à songer au retour en Europe, l’UFF lui demande de se rendre à Hanoi pour le 2<sup>ème</sup> congrès des femmes vietnamiennes où elle sera reçue, avec les autres déléguées, par Hô Chi-Minh. Elle écrit à sa fille pour lui expliquer : « Aujourd’hui le peuple vietnamien fait un effort considérable pour reconstruire ce que la guerre a ravagé et il est du devoir d’une Française de participer à ce congrès. » Odette se souvient avoir pleuré en prononçant au micro son premier discours. « Si je n’avais pas lutté pour la paix en Indochine, je n’aurais pas pu regarder ces femmes dans les yeux », confie-t-elle.

### **Honneurs bafoués**

En 1956, le rapport Khrouchtchev dénonce les crimes de Staline. « A la FDIF, nous étions abasourdis... Moi j’étais bouleversée. L’Armée rouge avait quand même joué un rôle capital dans la victoire contre le fascisme. J’aimais ce pays, sa littérature, sa musique, ses films, et je croyais que la révolution de 1917 avait fondamentalement changé la vie du peuple. Mais en lisant tous les jours dans Le Monde des extraits de ce rapport, je commençais à me dire que tout n’était peut-être pas aussi rose qu’on nous l’avait montré ».

Nous sommes alors en pleine « guerre froide ». La brèche ouverte par ces révélations fait le jeu du Capitalisme, qui en profite pour raviver un anticommunisme primaire qu’Odette devra de nouveau braver. C’est l’époque aussi de la lutte du peuple algérien pour la décolonisation, début d’une guerre honteuse qui va durer huit ans. « L’honneur de la France » en prend pour son grade et la dénonciation des tortures infligées aux Algériens la fait bouillir de rage.

Odette reste encore un an à la FDIF où elle s’occupe de la revue *Femmes* du monde entier, avant de rentrer en France. A son retour, elle affronte des conditions de travail rudimentaires dans une petite classe de campagne, des tensions politiques liées à la guerre d’Algérie et l’incompréhension de ses camarades face à sa « vision plus nuancée sur l’URSS ». La nouvelle Constitution de 1958 rétablissant le scrutin uninominal majoritaire à deux tours, le Parti communiste se retrouve en position de faiblesse et les batailles deviennent « très, très rudes ». Odette et ses camarades militent activement pour l’indépendance de l’Algérie ; elle mène en 1962 une manifestation de voitures sur le Remblai des Sables d’Olonne, semant une réelle inquiétude dans la Police...

Grâce à un petit héritage de son père, Odette s’était achetée entre temps un terrain où elle avait fait construire, avec deux amies, un modeste immeuble, dont elle dessine elle-même les plans.

Puis, reprenant du service au Cours complémentaire -poste qu’elle demandait depuis des années sans succès-, elle met en pratique des méthodes de pédagogie alternative. Enfin, en 1964, elle devient Secrétaire départementale du SNI Vendée, luttant pour défendre l’école laïque, de plus en plus menacée : de nouvelles lois renforcent la participation de l’Etat au financement du privé, refusant dans le même temps des crédits pour subvenir aux besoins grandissants de l’école publique. D’importantes manifestations et des campagnes de signatures ont lieu dans tout le département. Cependant, Odette se sent moins à l’aise dans la lutte syndicale que dans la bataille politique. « C’était une tâche très lourde et les heures s’accumulaient. Ce fut une période intéressante mais difficile », durant laquelle elle se lève souvent à 4h30 du matin pour préparer sa classe, car il n’existe alors aucune décharge...

### **L’espoir d’un monde meilleur**

C’est dans ce contexte que mai 68 est arrivé et Odette prononce de virulents discours appelant à la grève générale. « Elle a littéralement enflammé la salle qui vibrait au son de ses paroles.

Le théâtre était plein à craquer et les gens, de toutes catégories sociales, étaient debout en train de hurler « Vive Odette ! », se souvient une enseignante de l'époque.

Enfin, elle décide, en 1972, de prendre sa retraite « dans la discipline syndicale » et se présente une dernière fois aux élections législatives de 1973.

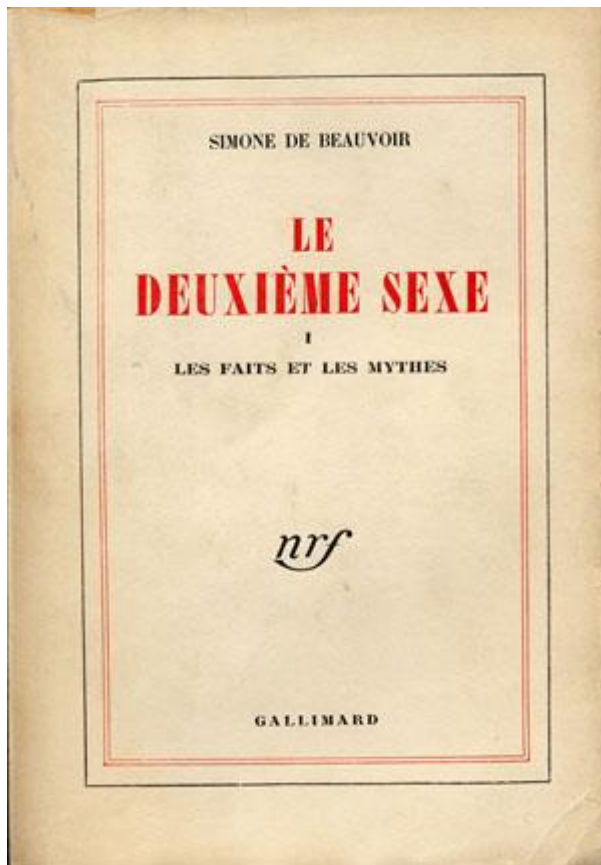
Le 17 janvier 2009, sur proposition de la déléguée départementale aux Droits des femmes, Kateline Jarin-Thévenot, elle a reçu la Légion d'honneur. « J'ai accepté à condition qu'à travers moi, ce soient toutes les femmes de Vendée qui soient honorées ». Merci, Madame !

Fanny PROUST

**Sources** : interviews d'Odette Roux de 2002 à 2007 et extraits du livre « *Le Jardin d'Odette, chronique d'une Vendéenne engagée* paru en deux époques », aux éditions Art et Grains de mémoire.

Source : <https://www.emulsion-photos.com/portraits/odette-roux-militante-pour-la-paix/>

### **Document 7 : Dans les pas de Simone de Beauvoir, la seconde vague et le MLF**



La seconde vague du féminisme se déploie dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> s.

Elle ajoute aux revendications juridiques et sociales des revendications culturelles libérales, liées aux mœurs.

Simone de Beauvoir publie en 1949 un ouvrage intitulé *Le deuxième sexe*. Dans cet essai, l'auteur attribue la situation d'infériorité sociale des femmes à la fois au sexisme des hommes et à l'intériorisation d'un destin d'infériorité. Cet ouvrage influence fortement le féminisme de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> s.

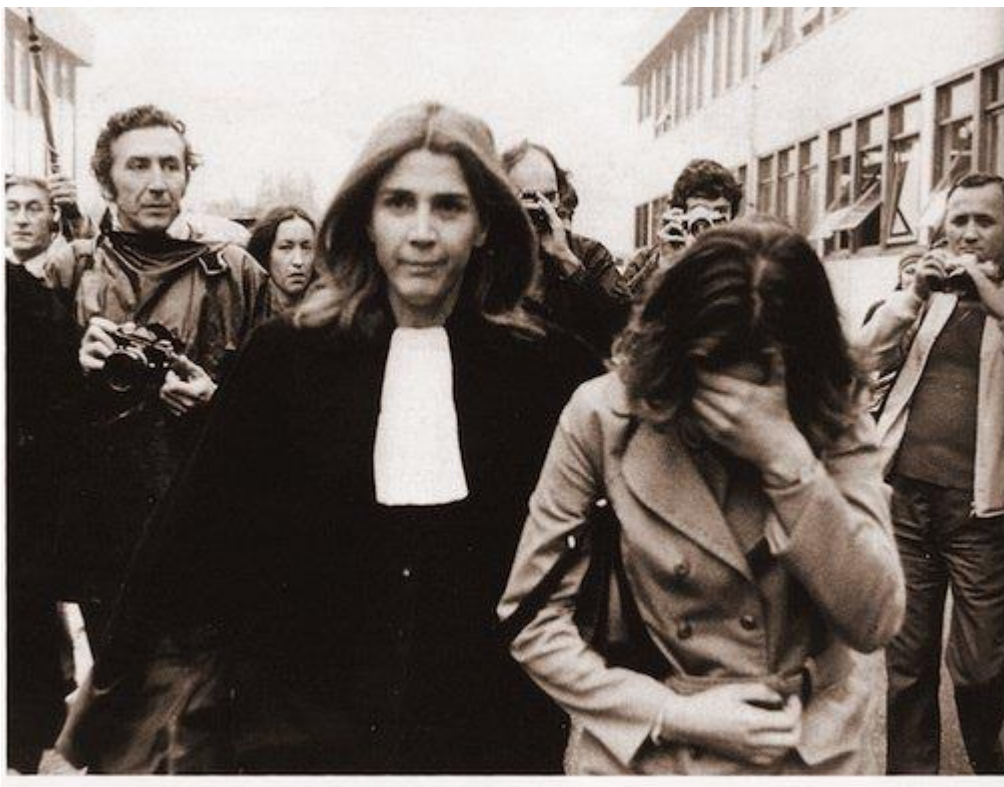
La sexualité et la liberté des femmes de disposer de leur corps sont les combats centraux du féminisme de la seconde vague. En 1955, une sociologue (Evelyne Sullerot) et une gynécologue (Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé) fondent avec l'aide d'un médecin (le docteur Pierre

Simon) la Maternité heureuse, un mouvement destiné à développer le contrôle des naissances et l'éducation populaire à la sexualité. En 1960, la Maternité heureuse devient le Mouvement français pour le planning familial (MFPF). Les centres de planning familial, clandestinement, accueillent les femmes pour leur donner conseils et informations et importent en France (ce qui est interdit) des produits contraceptifs. Mais surtout, le MFPF milite pour la légalisation de la contraception, finalement obtenue avec le vote en 1967 de la loi Neuwirth.

Le mouvement de Mai 1968, bien qu'il accorde une place centrale aux questions culturelles, laisse de côté la question féministe. On considère généralement que 1970 est l'année de naissance du mouvement féministe de la seconde vague. En effet, cette année-là, se tient le premier meeting du MLF (mouvement de Libération des femmes) à l'université de Vincennes. La même année, le MLF organise sa première action : munies de banderoles "il y a plus inconnu que le soldat inconnu" et "un homme sur deux est une femme", des femmes vont déposer une gerbe sous l'Arc de Triomphe à la "femme du soldat inconnu".

Les premiers combats du mouvement féministe portent sur la question de l'avortement. En 1971, la revue *Le Nouvel Observateur* publie le *Manifeste des 343* ainsi présenté : « la liste des 343 Françaises qui ont le courage de signer le manifeste "Je me suis fait avorter" ». Rédigé par Simone de Beauvoir, il est signé par de nombreuses personnalités ainsi que par le MLF, qui réclame la légalisation et la gratuité de l'avortement.

En 1972, l'avocate Gisèle Halimi défend une jeune mineure inculpée avec sa mère et trois autres femmes pour avoir tenté de se faire avorter après un viol commis par un camarade de lycée. Le procès de Bobigny entraîne une mobilisation féministe importante et contribue au développement du débat public sur la question de l'avortement. L'IVG (interruption volontaire de grossesse) est autorisée par la loi Veil en 1975.



Gisèle Halimi et sa cliente. Image tirée du site 8 mars.

**Document 8 : La place des femmes en politique (2015, 4min.32)**

Publié le 29/04/2015 16:46

Durée de la vidéo : 5 min.



France 2 France Télévisions 13 Heures Édition du mercredi 29 avril 2015

Source : [https://www.francetvinfo.fr/france/l-evolution-des-femmes-en-politique\\_890353.html](https://www.francetvinfo.fr/france/l-evolution-des-femmes-en-politique_890353.html)

**Document 9 : Une progression dans la représentativité politique ?**

## LA PARITÉ À L'ASSEMBLÉE

### ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE FEMMES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**JUIN 2002**  
**12,3 %**

**JUIN 2007**  
**18,5 %**

**JUIN 2012**  
**26 %**

**Les partis politiques doivent compter parmi leurs candidats aux élections législatives au moins 50 % de femmes.**

**⚠ En cas de non-respect de la règle : l'aide publique reçue par le parti est diminuée**

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2017  
#OUIJEVOTE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

[@Place\\_Beauvau](#) | [/ministere.interieur](#) | [@ministere\\_interieur](#) | [www.interieur.gouv.fr](#)

**2017**

LÉGISLATIVES

LE SECOND TOUR ET LES ÉLUS EN CHIFFRES

#### Les élus

**224 femmes, un record, dont:**

- LREM 144
- LR 27
- MoDem 19
- PS 12
- LFI 7
- PRG 3
- UDI 3
- PCF 2
- FN 2

**Parité**

Le meilleur élève: LREM 47% de femmes

Le plus mauvais élève: UDI 17% de femmes

#### Renouvellement historique

424 sont députés pour la 1<sup>ère</sup> fois, dont:

LFI **100% des députés**

LREM 91%

LR 40%

PS 6%

#### CSP

185 cadres

130 fonctionnaires

87 professions libérales

51 employés

14 agriculteurs

41 retraités

11 artisans/commerçants

**Plus jeune élu**

Ludovic Pajot, 23 ans (FN), 10<sup>e</sup> circonscription

**Moyenne d'âge**

48,6 ans (contre 54 ans en 2012) Ils sont 29 à avoir entre 20 et 29 ans.

**Plus âgé**

Bernard Brochand, 79 ans (LR), 8<sup>e</sup> circonscription

Document 10 : Les femmes des Trente Glorieuses à travers la publicité



Usine Moulinex dans les années 60

Document 11 : Le MLF émerge en France à partir de 1970



<http://8mars.info/en-france-le-mlf-n-merge-qu-a-partir-de>

## Document 12 : Mai 68, des femmes dans la rue mais privées de paroles



C'est le souvenir qu'en garde la spécialiste de l'histoire des femmes, Marie-Jo Bonnet <sup>(3)</sup>, auteur de *Mon MLF* (Albin Michel, 2018). « Il y avait beaucoup de femmes dans les manifs, dans les groupuscules gauchistes et chez les grévistes, mais elles ont joué les seconds rôles, affirme-t-elle. Elles servaient le café, tapaient les tracts à la machine... Il faut se replacer dans le contexte d'une société française fermée où les rôles sexuels étaient stéréotypés. C'était l'époque du "quart d'heure américain" : dans les boums, les filles n'avaient que quinze minutes pour inviter les garçons à danser. »

## Document 13 : Les femmes toujours dans l'ombre des hommes (2018, 3 min.)

Publié le 05/05/2018 21:55

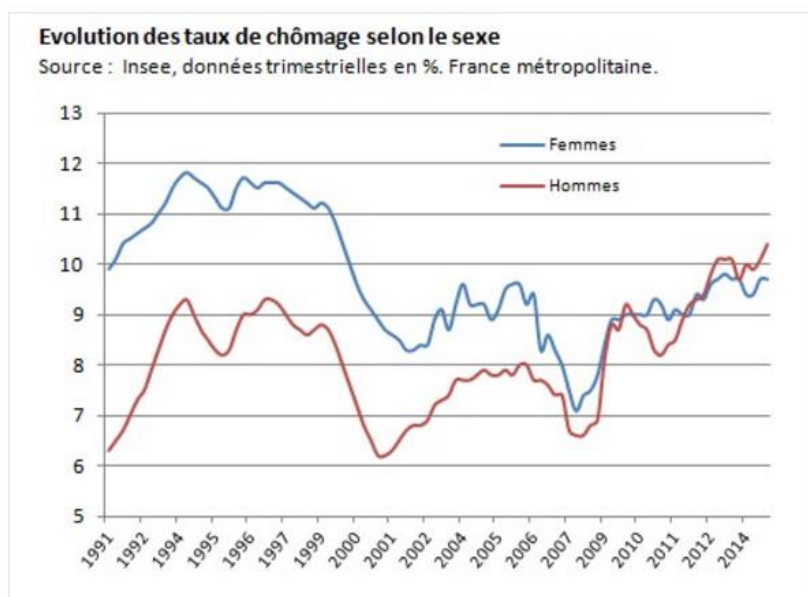
Durée de la vidéo : 3 min.



Source : [https://www.francetvinfo.fr/societe/mai-68/mai-1968-les-femmes-toujours-dans-l-ombre-des-hommes\\_2738733.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/mai-68/mai-1968-les-femmes-toujours-dans-l-ombre-des-hommes_2738733.html)

Le journal de la CGT, *Le Peuple*, avait consacré un article à la grève des employées des chèques postaux. Le commentaire de la photo disait : « Quel joli visage elle a, notre grève. »

## Document 14 : L'insertion dans la vie active



Graphique tiré de "Femmes et hommes, égaux devant le chômage", 12/04/2014, Observatoire des inégalités.

### Temps partiel selon le sexe et la durée du temps partiel en 2014

en %

	2014			
	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes
Temps complet	69,2	92,2	81,1	41,1
Temps partiel (1)	30,8	7,8	18,9	78,6
Moins de 15 heures	4,7	1,4	3,0	75,1
De 15 à 29 heures	16,0	4,2	9,8	78,1
30 heures ou plus	9,3	1,6	5,3	84,4
Non renseigné	0,9	0,6	0,8	58,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>48,2</b>
Effectifs (en milliers)	12 424	13 378	25 802	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

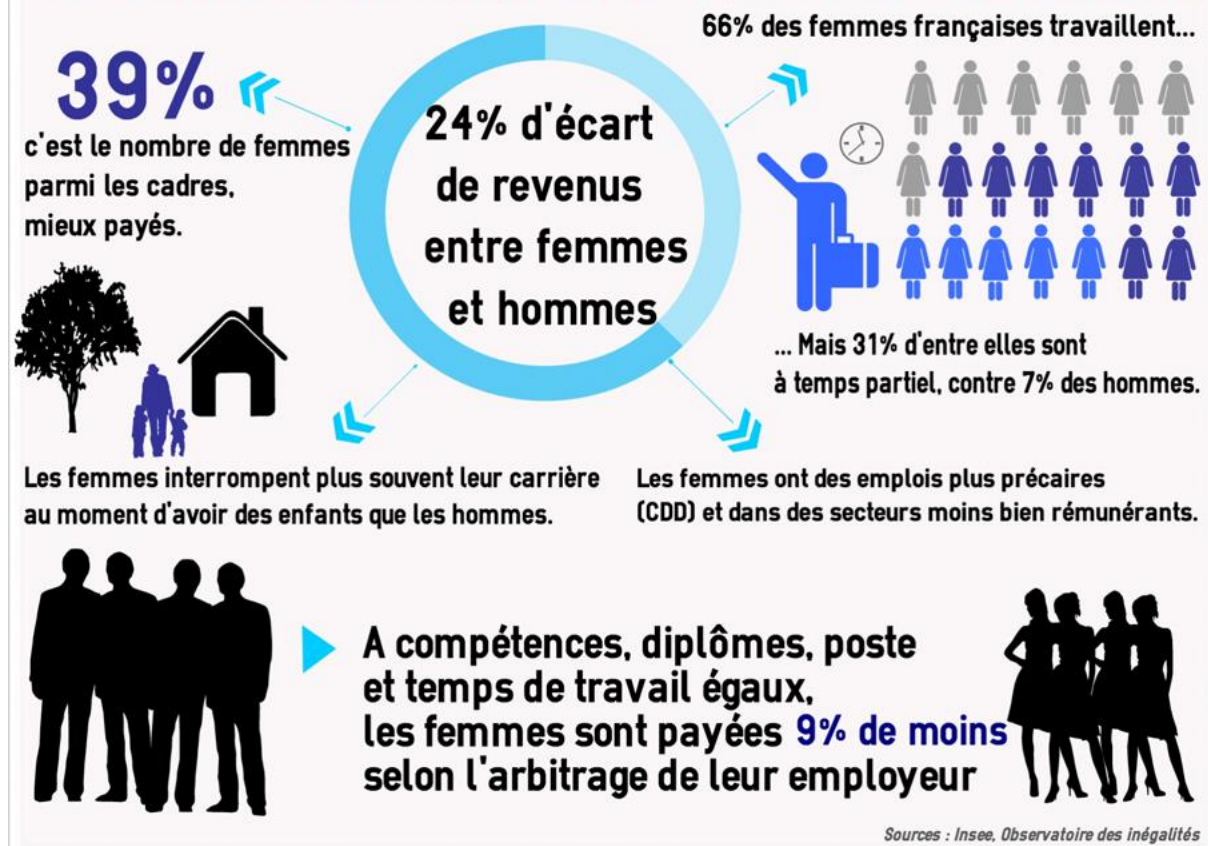
(1) : y c. les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

Lecture : en moyenne en 2014, 16,0 % des femmes ayant un emploi travaillent à temps partiel entre 15 et 29 heures par semaine. 78,1 % des personnes travaillant à temps partiel entre 15 et 29 heures par semaine sont des femmes.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquête Emploi.

## Pourquoi les femmes gagnent-elles moins que les hommes ?



### **Document 15 : "Une répartition déséquilibrée des professions entre les hommes et les femmes", Observatoire des inégalités, 11 décembre 2014**

"La participation des femmes au marché du travail ne cesse d'augmenter depuis les années 1960. Elle approche désormais celle des hommes : en 2012, 47,7 % des travailleurs sont des travailleuses. Toutefois, elles n'occupent pas les mêmes emplois que les hommes et elles ne travaillent pas dans les mêmes secteurs.

[...] Les femmes sont surreprésentées dans les professions incarnant les « *vertus dites féminines* » (administration, santé, social, services à la personne) : 97 % des aides à domicile et des secrétaires, 90 % des aides-soignants, 73 % des employés administratifs de la fonction publique ou encore 66 % des enseignants sont des femmes. Des métiers souvent peu rémunérés.

On les retrouve *logiquement* au bas de la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles : les femmes représentent 77 % des employés, 51 % des professions intermédiaires (dans les secteurs de la santé, du travail social ou de l'éducation), contre 16 % des chefs d'entreprise et 40 % des cadres supérieurs."

#### **Des femmes nettement moins bien payées**

Enfin, les salaires féminins sont inférieurs de près de 25% à ceux des hommes, à poste et ancienneté égaux. Plus les salaires sont élevés et plus l'écart est important (le plus écart se trouve entre les hommes et les femmes cadres): on parle de plafond de verre.

Ces différences de salaires s'expliquent par la fréquence beaucoup plus importante du temps partiel chez les femmes. Elles s'expliquent également par la discrimination (les employeurs ont tendance à mieux rémunérer les hommes), les interruptions de carrière (pour grossesse ou pour congé parental) ou par le diplôme possédé.



## Document 16 : La place de la femme dans la publicité

Publicité

# La femme dans la publicité au fil des années



Source : <http://www.culturepub.co.il/la-femme-dans-la-publicite-au-fil-des-annees/>

## Document 17 : Extrait du discours historique prononcé par Simone Veil (1974)

SOCIÉTÉ

Partage    

### Simone Veil et l'IVG : extrait du discours marquant de l'ancienne ministre à l'Assemblée

● VIDÉO | A l'occasion de l'entrée de Simon Veil au Panthéon, retour sur son discours historique en faveur de l'avortement, le 26 novembre 1974.

Publié le 30 juin 2017 à 11h04 - Mis à jour le 29 juin 2018 à 17h51



Texte intégral



Source : [https://www.lemonde.fr/societe/video/2017/06/30/simone-veil-extrait-de-son-discours-marquant-sur-l-avortement-a-l-assemblee-nationale\\_5153585\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/video/2017/06/30/simone-veil-extrait-de-son-discours-marquant-sur-l-avortement-a-l-assemblee-nationale_5153585_3224.html)

## Document 18 : La marche vers la loi

# 40ème anniversaire de la loi sur l'IVG

Le 17 janvier 1975 entrait en vigueur la loi autorisant pour la première fois en France l'interruption volontaire de grossesse

Partager   



La marche vers la loi

La loi

Après la loi



Source : [https://www2.assemblee-nationale.fr/14/evenements/2015/anniversaire-loi-veil#node\\_9801](https://www2.assemblee-nationale.fr/14/evenements/2015/anniversaire-loi-veil#node_9801)

## Document 19 : Evolution des lois contre les violences physiques et morales depuis 2006

### Renforcement de la loi sur la prévention et la répression des violences conjugales

#### 5 avril 2006

Promulgation de la loi n° 2006-399 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs (JO n° 81 du 5). Désormais l'âge légal pour se marier est ramené à 18 ans pour les femmes (au lieu de 15 ans). L'objectif : lutter contre les mariages forcés. De plus, les violences entre conjoints deviennent une circonstance aggravante, en cas de meurtre, la peine maximale encourue est la réclusion criminelle à perpétuité.

Le volet de la loi concernant les mineurs vise à augmenter la lutte contre la pédophilie, l'excision et le tourisme sexuel.

### Nouvelle loi contre les violences faites aux femmes

#### 9 juillet 2010

Promulgation de la loi n° 2010-769 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. La loi renforce le dispositif de prévention et de répression des violences faites aux femmes en instituant notamment l'ordonnance de protection des victimes et en mettant en place une surveillance électronique du

## **VIOLENCES FAITES AUX FEMMES** Osez en parler

**"C'était un cousin que j'aimais beaucoup.** Un jour, il m'a proposé une balade en montagne et nous sommes partis tous les deux. À la place de la balade, il m'a emmenée dans une vieille grange, et là, il m'a violée. a fait comme si j'étais sa chose, son objet. J'ai eu beaucoup de mal à rentrer à la maison. En me voyant, ma mère était affolée et je lui ai finalement tout raconté.

C'est en appelant le numéro pour les victimes de violences sexuelles que les personnes à qui j'ai parlé m'ont donné la force de comprendre ce qui m'était arrivé, que j'étais moi-même une victime. Grâce à elles, petit à petit, j'ai enfin pu trouver les mots pour le dire.

Aujourd'hui, je m'en suis sortie et j'essaie de rendre un peu espoir que l'on m'a donné quand j'en avais besoin. Je travaille moi aussi dans une association qui aide les femmes victimes de violences à réapprendre à vivre."

Karine A. 18 ans,  
qui a osé en parler



conjoint violent (bracelet électronique).

## **Nouvelle loi sur le harcèlement sexuel**

### **Août 2012**

Promulguée le 7 août 2012, la loi sur le harcèlement sexuel établit une nouvelle définition du délit ainsi que de nouvelles sanctions. Afin de sensibiliser et d'informer les citoyens, une campagne d'information nationale et un site internet associé sont lancés. Deux numéros de téléphone pour les victimes sont également en place.

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est également assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, pour soi-même ou pour un tiers.

## **Document 20 : Les femmes et le pouvoir en France**

Podcast : <https://www.franceculture.fr/emissions/concordance-des-temps/les-femmes-et-le-pouvoir-en-france>



## **Document 21 : L'application des règles de la parité aux élections municipales : quel bilan ?**

Élections municipales : les règles de la parité 

**LISTE ÉLECTORALE**





Dans les communes de 1 000 habitants et plus :

- ▶ les listes des candidats doivent être paritaires en respectant l'alternance femme/homme
- ▶ au sein du conseil municipal la parité s'applique aussi à l'élection des adjoints



**CONSEIL MUNICIPAL**

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/270578-bilan-de-lapplication-des-regles-de-la-parite-aux-elections-municipales>



**Document 22 : Joséphine Baker rentre au Panthéon, 30/11/21**



<https://www.france24.com/fr/france/20211130-joséphine-baker-au-panthéon-ma-france-c-est-joséphine>

